

Protection sociale

1361-1300

Les organisations sans but lucratif dans le domaine de la protection sociale

Situation et évolution des organisations sans but lucratif entre 1990 et 2010 dans le cadre des Comptes globaux de la protection sociale



La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et généralités
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Les organisations sans but lucratif dans le domaine de la protection sociale

Situation et évolution des organisations sans but lucratif
entre 1990 et 2010 dans le cadre des Comptes globaux
de la protection sociale

Rédaction Basil Gysin, Michele Adamoli

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Basil Gysin, OFS, Section Analyses sociales, tél. 032 713 69 89, e-mail: Basil.Gysin@bfs.admin.ch

Auteurs: Basil Gysin, Michele Adamoli, Section Analyses sociales

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1361-1300

Prix: 8 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 13 Sécurité sociale

Langue du texte original: Allemand et français

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Alexander Rath - Fotolia.com

Graphisme/Layout: Section DIAM, Prepress/Print

Copyright: OFS, Neuchâtel 2013
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-13154-1

Table des matières

1	Introduction	5	5	Résumé	26
1.1	Organisations sans but lucratif (OSBL)	5	6	Liste des abréviations	27
1.2	Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) et le Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)	5	7	Bibliographie	28
2	La situation des organisations sans but lucratif en 2010	7			
2.1	Dépenses	7			
2.2	Prestations sociales	8			
2.3	Recettes	11			
2.4	Bénéficiaires des prestations	12			
2.5	Emplois et bénévolat	13			
3	Evolution des dépenses entre 1990 et 2010	15			
3.1	Evolution des dépenses totales	15			
3.2	Evolution des dépenses, par fonction	18			
4	Contribution des OSBL dans le contexte des CGPS	22			
4.1	Comparaison des prestations sociales des OSBL et des CGPS	22			
4.2	Evolution comparée des dépenses des OSBL et des CGPS	25			

1 Introduction

1.1 Organisations sans but lucratif (OSBL)

Le système de la protection sociale en Suisse repose sur plusieurs assurances sociales, qui complètent la prise en charge par chaque individu de son existence. Ces assurances couvrent les risques spécifiques qui peuvent survenir en raison de l'âge, de l'invalidité, de la maladie, etc. Elles sont complétées par les prestations sous condition de ressources, telles que les prestations complémentaires, l'aide aux victimes d'infractions ou l'aide sociale. En plus de ce système de prestations d'origine ou sous contrôle étatique, il existe un secteur privé constitué d'organisations sans but lucratif (OSBL), dont la contribution à la protection sociale est loin d'être négligeable. Ces organisations composent un groupe très hétérogène à divers titres: certaines ont un champ d'activité hautement spécialisé (p. ex. aphasie suisse), tandis que d'autres offrent des prestations dans divers domaines (p. ex. la Croix-Rouge). Les organisations se différencient aussi par la nature de leur contribution, qui peut revêtir la forme d'assistance, de conseil, de formation et de formation continue, de tâches de coordination, sans oublier les prestations matérielles et financières. Elles se différencient encore par leur taille, que cette dernière soit mesurée sur la base du nombre de leurs collaborateurs ou de leur budget. La gamme va des petites organisations régionales aux ressources financières très modestes jusqu'aux organisations nationales, voire internationales, dont le budget se chiffre en millions. On mentionnera encore leur proximité plus ou moins grande avec l'Etat: certaines organisations travaillent de manière très indépendante en poursuivant l'objectif qu'elles se sont fixé. D'autres, par contre, remplissent des tâches particulièrement importantes du point de vue de la politique sociale, qui sont définies par des mandats de prestations et dont l'exécution est soutenue et surveillée par les pouvoirs publics.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) estime la contribution de ces organisations dans le cadre des Comptes globaux de la protection sociale (CGPS). L'expérience a montré que cette estimation est une tâche d'une grande complexité en raison de l'hétérogénéité de ces organisations et des fluctuations importantes qu'elles connaissent.

1.2 Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) et le Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS), qui sont régulièrement publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS), sont une statistique de synthèse cohérente. Ils sont établis à partir de plusieurs sources statistiques et renseignent sur les finances du domaine de la protection sociale. La méthode appliquée aux CGPS se base sur le Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)¹.

Le domaine de la protection sociale est clairement délimité par le SESPROS. La protection sociale englobe toutes les interventions publiques ou privées destinées à «alléger la charge que représente la survenance de certains risques ou besoins pour les ménages et les particuliers»².

La notion d'intervention est prise dans un sens large et comprend aussi bien les prestations en nature que les prestations en espèces, ainsi que les frais administratifs et les coûts de financement, directs ou indirects. Deux conditions doivent être remplies: premièrement, l'intervention ne doit pas avoir de contrepartie. Par exemple, les prestations accessoires au salaire, tels que l'indemnisation des frais de trajet par l'employeur, ne constituent pas une prestation sociale (le travail fourni fait office dans ce cas de contrepartie). Deuxièmement, les interventions ne doivent pas relever d'arrangements individuels. En sont donc exclues les assurances privées (p. ex. l'assurance responsabilité civile). En d'autres termes, seules sont prises en compte les interventions qui remplissent le critère de la solidarité sociale³ ou qui sont obligatoires en vertu d'une loi ou d'un accord collectif. La notion de charge est par contre définie de manière beaucoup plus restrictive: cette notion comprend

¹ Eurostat (2012)

² Eurostat (2012), § 16, p. 10

³ La solidarité sociale implique une certaine redistribution: le niveau des cotisations ne doit pas être proportionnel au risque auquel les personnes protégées sont exposées.

la survenue des huit risques ou besoins suivants: maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement et exclusion sociale. Dans la terminologie du SESPROS, ces risques ou besoins sont désignés sous le nom de fonctions.

Les CGPS représentent la mise en œuvre en Suisse des directives du SESPROS. Le graphique ci-après (G 1) montre la structure des CGPS: les 32 systèmes de protection sociale en constituent le point de départ. Ces systèmes se composent d'une ou de plusieurs unités institutionnelles soumises à un régime particulier (base légale commune). A titre d'exemple, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) forme à elle seule une unité institutionnelle, dont la base légale est la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS). Les 2000 et quelques caisses de pension actives en Suisse constituent par contre chacune une unité institutionnelle avec pour base légale commune la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). L'agrégation des systèmes de protection sociale permet de considérer la situation selon une perspective économique, d'une part, et fonctionnelle, d'autre part. La perspective économique (représentée sur le graphique par le cadre supérieur jaune) se concentre sur tous

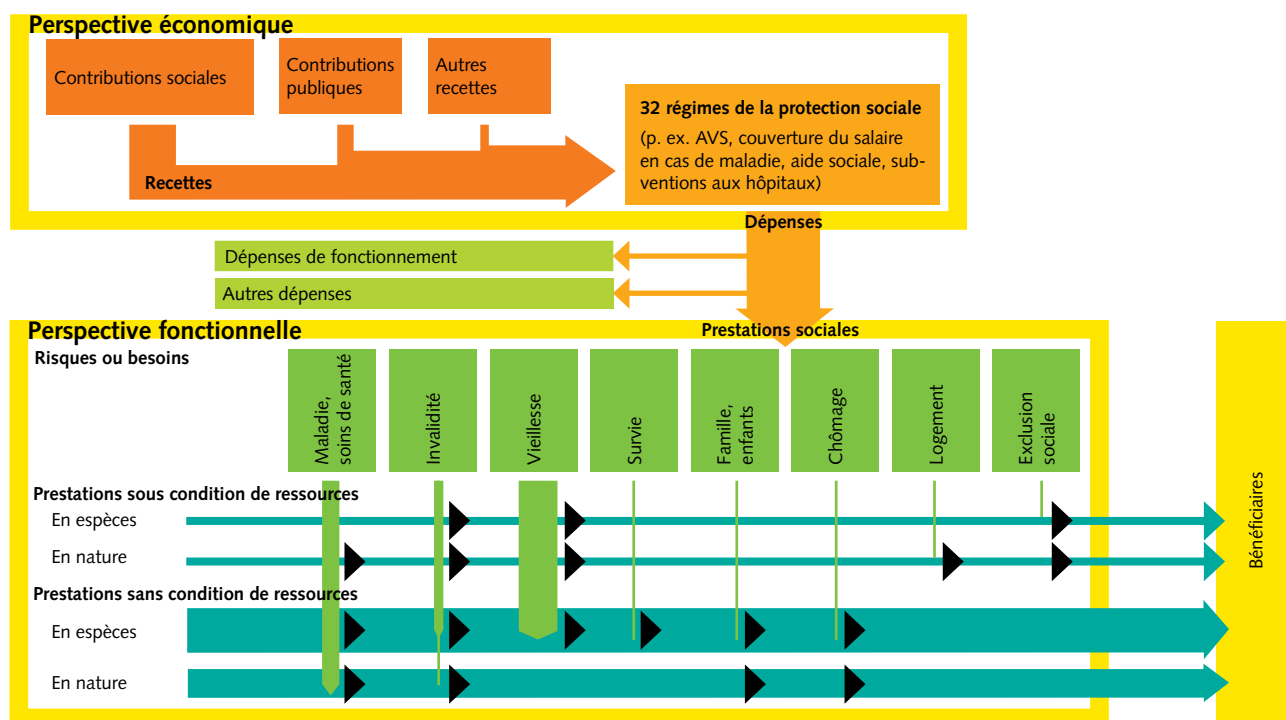
les aspects des transactions financières: les dépenses totales et les recettes totales, ainsi que les prestations sociales. Les recettes se répartissent entre les cotisations des employeurs et des employés, les contributions de l'Etat et d'autres recettes. La perspective fonctionnelle (cadre inférieur jaune) décrit ce qui fait le noyau des Comptes globaux. Les prestations sociales sont réparties entre les huit fonctions susmentionnées. Cette subdivision fonctionnelle permet de procéder à des comparaisons internationales dans le domaine de la protection sociale, comparaisons qui ne sont pas possibles au niveau des systèmes de protection sociale.

En raison de la méthode employée, les CGPS ne couvrent pas tous les domaines qui revêtent une importance pour la politique sociale de la Suisse. Les déductions fiscales à forte composante sociale en sont par exemple exclues. Certaines assurances sociales ne sont pas non plus prises en compte du fait qu'elles ne remplissent pas les critères de la protection sociale (p. ex. l'allocation pour perte de gain [APG]⁴). Enfin, les réductions individuelles de primes ne figurent pas sous les prestations sociales dans les CGPS, mais elles sont comptabilisées sous les recettes, comme contributions des pouvoirs publics.

Les composants des Comptes globaux de la protection sociale (GSPS)

G 1

Selon le Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)



© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁴ Seules les allocations pour pertes de gain en cas de maternité versées depuis 2005 figurent dans les CGPS.

2 La situation des organisations sans but lucratif en 2010

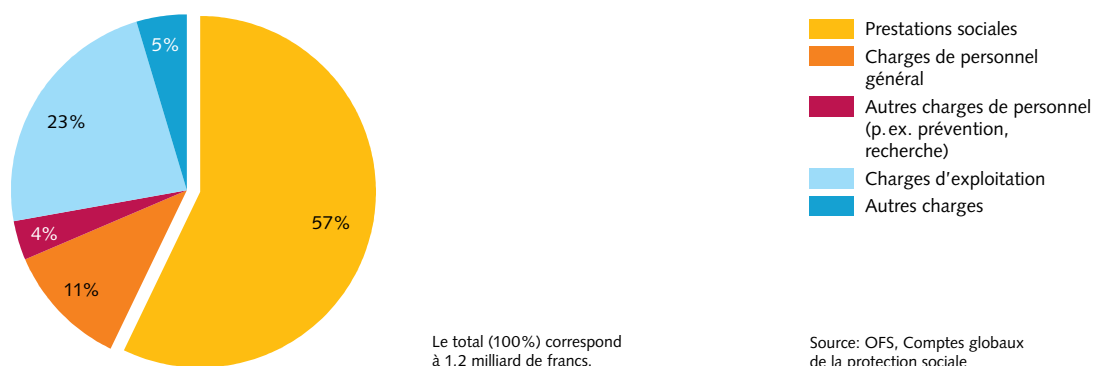
Mandaté par l'Office fédéral de la statistique, le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) a réalisé une recherche consacrée aux OSBL actives dans le domaine de la protection sociale en Suisse⁵. Cette étude a permis d'estimer le nombre d'institutions actives dans ce domaine en 2010 ainsi que le volume de leurs dépenses, de leurs recettes, le nombre d'emplois, etc. La méthode utilisée permet de donner une image relativement détaillée et fidèle de la situation des OSBL actives dans ce secteur (cf. encadré méthodologique, p.14). Le présent chapitre résume les résultats de cette étude, en mettant en exergue les conclusions qui ont une incidence dans le cadre des CGPS.

2.1 Dépenses

En 2010, les dépenses des quelque 1'400 OSBL actives en Suisse dans le domaine de la protection sociale⁶ se sont élevées à environ 2,9 milliards de francs. Dans l'optique du SESPROS, ce montant est cependant bien inférieur et s'élève à environ 1,2 milliard de francs. À titre de précision, d'après le SESPROS, il faut déduire les dépenses financées par les pouvoirs publics (1,1 milliard de francs) et par les bénéficiaires des prestations (302 millions de francs), ainsi que celles destinées à des fonctions autres que les huit prévues par ces normes (312 millions de francs).

Répartition des dépenses des OSBL par catégorie en 2010

G 2



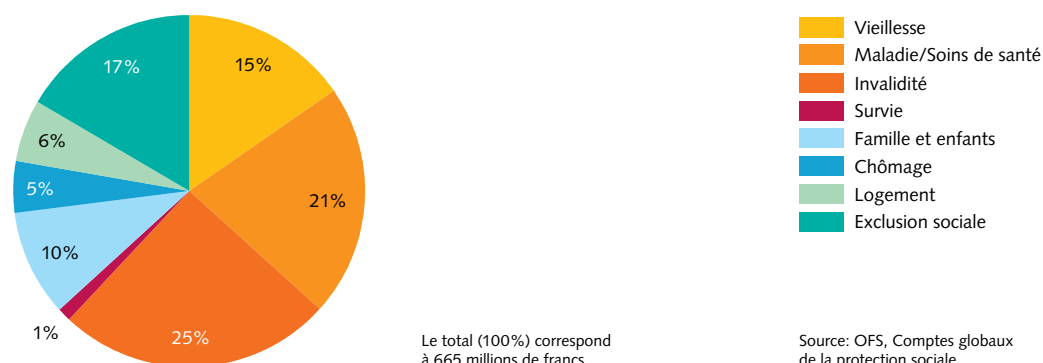
© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁵ Rudin et al. (2013)

⁶ Le nombre d'OSBL résulte d'une estimation. Pour plus de détails cf. «Encadré méthodologique».

Prestations sociales des OSBL par fonction en 2010

G 3



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les dépenses de 1,2 milliard de francs des OSBL se répartissent ainsi en cinq groupes principaux (cf. G 2). Environ 665 millions de francs sont affectés aux prestations sociales prévues par le SESPROS: ce montant correspond à 57% de l'ensemble des dépenses. Ce pourcentage est inférieur à celui calculé par la fondation ZEWO (75%)⁷. La raison principale de cette différence réside dans la façon de comptabiliser les différentes charges (cf. chapitre 3.1). Par ailleurs, compte tenu de l'importance du travail bénévole qui caractérise les OSBL, il serait erroné de déduire de ce pourcentage un indicateur sur l'efficacité économique de ces organisations (cf. chapitre 2.5).

Le reste des dépenses (43%) joue un rôle subsidiaire: cette part couvre les frais de personnel général (11%) et d'autres personnes (y compris les coûts affectés à la prévention et à la recherche) (4%), les charges d'exploitation (loyers, matériels, énergie, etc.) (23%) et d'autres dépenses (charges d'intérêts, paiements à d'autres institutions, etc.) (5%).

2.2 Prestations sociales

Prestations sociales selon les huit fonctions (SESPROS)

Les OSBL offrent un groupe de prestations hétéroclites. Une première façon d'appréhender cette diversité consiste à classer ces prestations selon les huit risques et besoins (c'est-à-dire, les «fonctions») définis dans le cadre de la méthodologie SESPROS (cf. chapitre 1.2). Cette répartition est essentielle car elle permet d'intégrer ces prestations dans les CGPS.

Les deux fonctions qui absorbent une part importante des ressources sont l'invalidité (25% des prestations

sociales) et la maladie/soins de santé (21%). Près de la moitié de ces prestations est destinée à ces deux fonctions. Un autre tiers environ est affecté aux fonctions de l'exclusion sociale (17%) et des personnes âgées (15%). Les fonctions familles / enfants (10%), logement (6%), chômage (5%) et survie (1%) représentent une plus petite part de l'ensemble des prestations sociales⁸.

Il faut rappeler qu'au-delà de ce montant, 312 millions de francs supplémentaires sont attribués à d'autres fonctions, telles que le soutien à la formation et à la formation continue, la promotion de la culture et l'aide humanitaire, etc. Même si ces montants sont exclus de la perspective du SESPROS et donc des CGPS, ils jouent toutefois un rôle important dans l'ensemble de la politique sociale suisse.

Prestations sociales et nombre d'OSBL par fonction

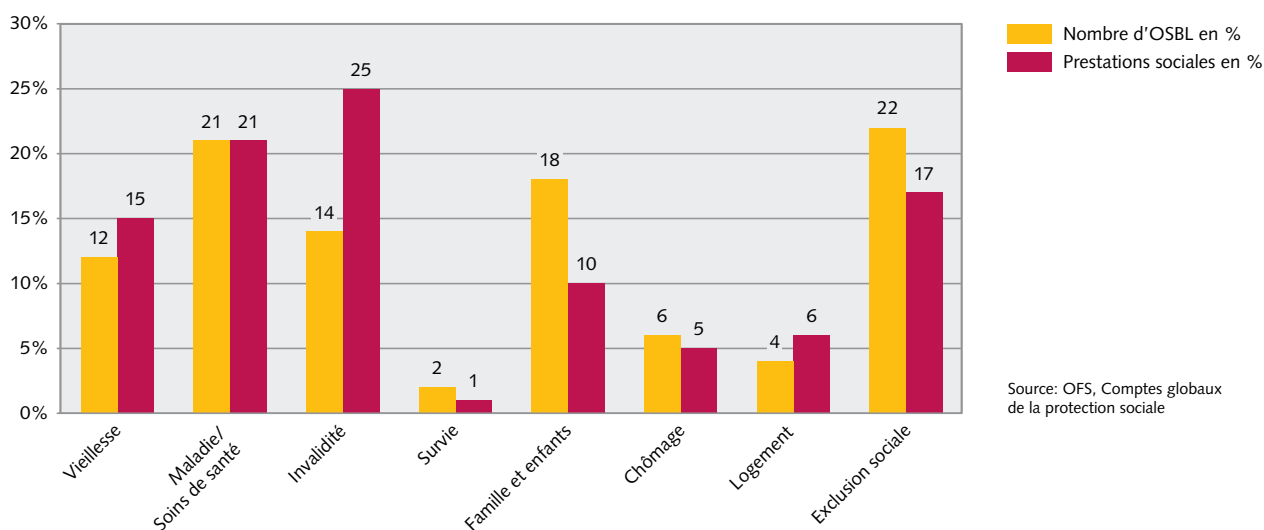
Dans le graphique suivant (G 4) les pourcentages des prestations sociales sont comparés avec la part d'OSBL actives dans les fonctions respectives.

Dans la plupart des fonctions, ces deux variables affichent une valeur à peu près égale (c'est par exemple le cas de la fonction maladie, avec 21% de prestations pour 21% d'OSBL). Font exception, la fonction famille et la fonction invalidité.

En effet, la fonction famille regroupe environ 18% des organisations mais le poids de ces prestations ne représente que 10% du total. Il est donc probable qu'en moyenne, les OSBL actives dans la fonction famille soient relativement petites. Elles sont d'ailleurs essentiellement organisées sur le plan local (par exemple, les centres de puériculture, les centres d'encadrement des adolescents, les associations féminines, etc.).

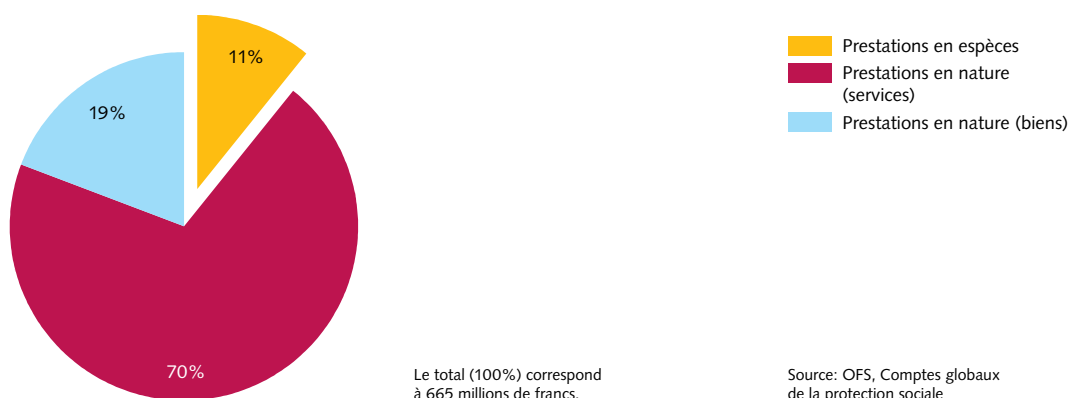
⁷ Rudin et al. (2013)

⁸ Cette répartition tient compte des OSBL actives dans plusieurs fonctions.

Prestations sociales et nombre d'OSBL en %, par fonction, en 2010**G 4**

Source: OFS, Comptes globaux de la protection sociale

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Prestations sociales des OSBL en nature et en espèces en 2010**G 5**

Le total (100%) correspond à 665 millions de francs.

Source: OFS, Comptes globaux de la protection sociale

© Office fédéral de la statistique (OFS)

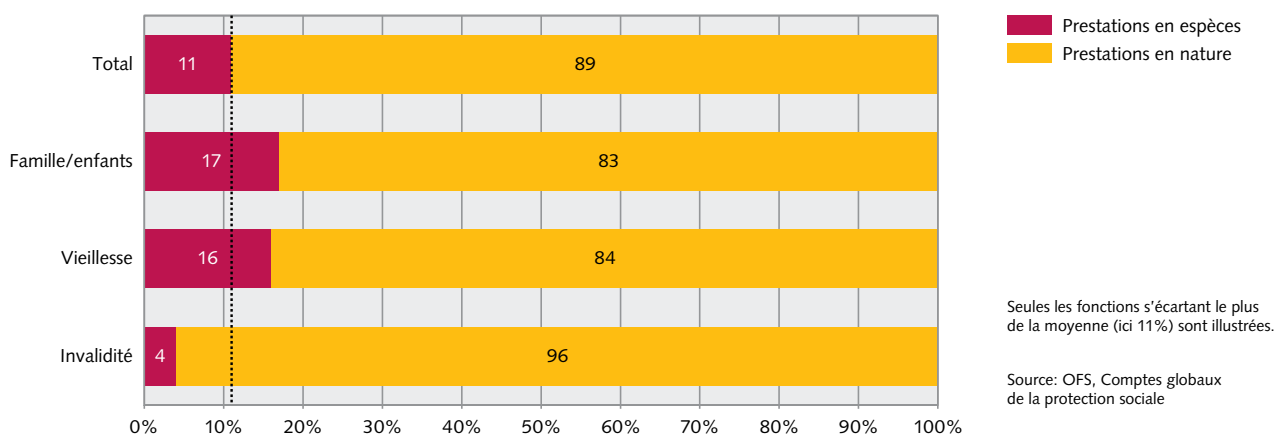
La fonction invalidité compte, au contraire, 14% des OSBL et alloue 25% des prestations totales, ce qui laisse supposer que ces institutions sont relativement grandes. A titre d'exemple, on mentionnera Pro Infirmis, Procap et la Fondation suisse pour paraplégiques.

Prestations sociales en nature et en espèces

Une deuxième classification des prestations sociales des OSBL s'appuie sur la distinction entre prestations en nature et prestations en espèces. D'une part, les prestations en nature correspondent à la fourniture de biens (y compris les remboursements et les participations aux frais) et de services (sous la forme, par exemple, de conseils, traitements, transports, etc.). D'autre part, les prestations en espèces incluent un certain montant dont le bénéficiaire peut librement disposer.

Environ les neuf dixièmes des prestations sociales des OSBL sont des prestations en nature (593 millions de francs sur un total de 665 millions de francs) fournies sous forme de services (70%) ou de biens (19%). Le dixième restant concerne des prestations en espèces (cf. G5).

La proportion des prestations octroyées en espèces est, pour la plupart des fonctions, proche de la valeur moyenne (11%). Font exception les fonctions famille/enfants et vieillesse qui affichent un pourcentage de prestations en espèces supérieur (entre 16% et 17%). La fonction invalidité se distingue, par contre, par un pourcentage plus faible (4%) (cf. G6).

Prestations en nature et en espèces des OSBL, par fonction, en %, en 2010**G 6**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Prestations sociales sous condition de ressources

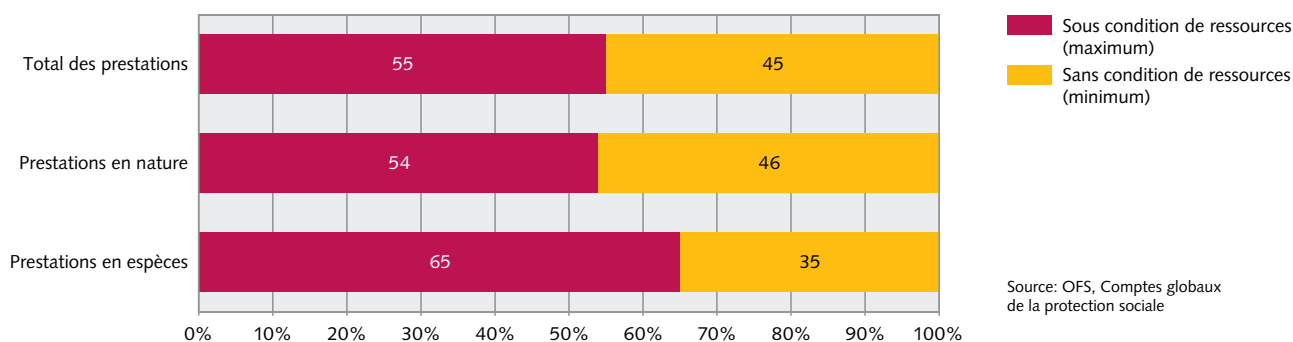
Certaines prestations sociales sont octroyées à un tarif unique, comme par exemple le service de transport de la Croix-Rouge qui accompagne les personnes qui ont besoin d'aide pour se rendre chez leur médecin, à l'hôpital ou en thérapie. Le tarif de cette prestation est calculé sur la base du kilométrage et indépendamment de la situation financière du bénéficiaire⁹.

D'autres prestations sont, en revanche, fournies en considérant la situation financière des demandeurs. Dans ce cas, l'accès à ces prestations à des conditions préférentielles est réservé aux personnes disposant d'un revenu et/ou d'une fortune inférieurs à un certain seuil. Cela est le cas, par exemple, pour le service de garde d'enfants malades à domicile proposé par la Croix Rouge pour soutenir les parents professionnellement actifs. Le tarif pour ce service dépend en effet du revenu des parents. Ces prestations sont

connues sous le nom de «prestations sociales sous condition de ressources».

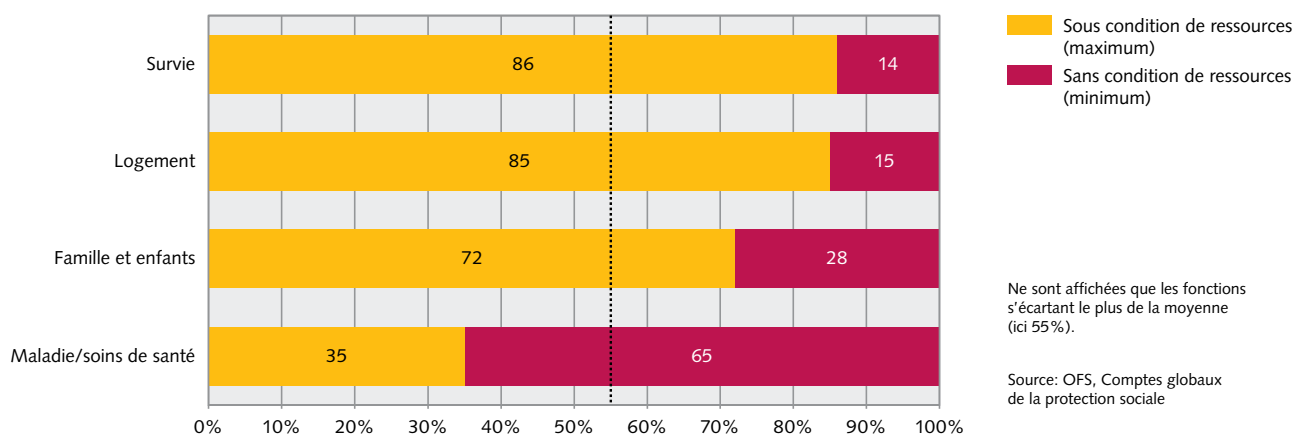
Le questionnaire adressé aux OSBL en 2012 aborde pour la première fois le sujet des prestations sous condition de ressources. Les institutions ont été invitées à signaler si au moins une partie de leurs prestations, en espèces ou en nature, faisait partie de cette catégorie. Lorsque la réponse de l'institution était affirmative, la totalité des prestations de celle-ci a été attribuée à la catégorie «sous condition de ressources». La proportion de prestations sociales sous condition de ressources résultant de cette enquête est donc à interpréter en tant que «proportion maximale».

La «proportion maximale» de prestations sous condition de ressources se monte ainsi à 55% par rapport à l'ensemble des prestations fournies. Cette proportion est nettement plus élevée pour les prestations en espèces (65%), et légèrement plus faible pour les prestations en nature (54%).

Prestations sous condition de ressources des OSBL, pour les prestations en nature et en espèces, en %, en 2010**G 7**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁹ www.redcross.ch

Prestations sous condition de ressources des OSBL, par fonction, en %, en 2010 G 8

© Office fédéral de la statistique (OFS)

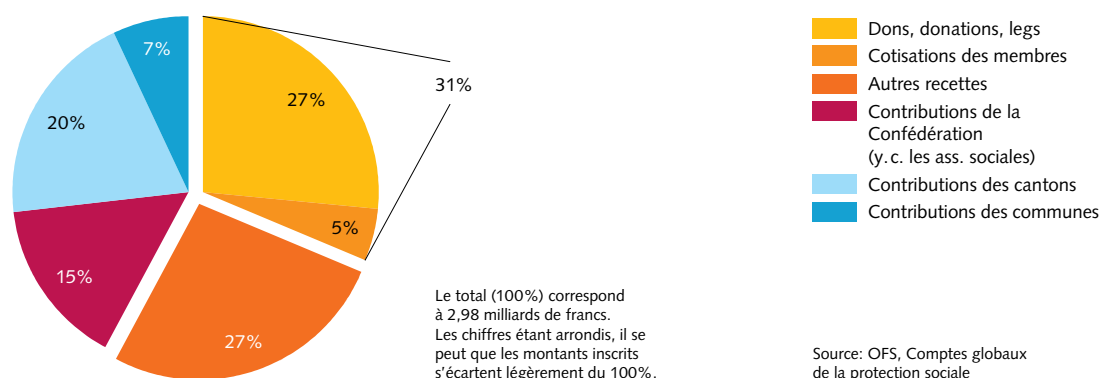
Le «pourcentage maximal» des prestations sous condition de ressources varie aussi selon les fonctions considérées. Comme il apparaît dans le graphique suivant, cette proportion est particulièrement élevée pour la fonction survie (86%), logement (85%) et famille/enfants (72%). Contrairement à ces trois dernières fonctions, la fonction maladie/soins de santé affiche un pourcentage (35%) inférieur à la moyenne (55%). Pour les quatre fonctions n'apparaissant pas dans le graphique, on observe des pourcentages proches de la moyenne.

Il y a certainement plusieurs facteurs qui peuvent influencer le poids des prestations sous condition de ressources parmi les huit fonctions. On pourrait mentionner, par exemple, la proportion des prestations en espèces, l'interaction avec le système de protection sociale étatique,

la nature des besoins couverts, la taille, la structure et le mode de fonctionnement des OSBL. Pour préciser l'influence de ces variables, une analyse détaillée, hors du cadre de cette publication, serait nécessaire.

2.3 Recettes

Le montant total des recettes des OSBL actives dans le domaine de la protection sociale est estimé à environ 2,98 milliards de francs (cf. G9)¹⁰. La source principale du financement des OSBL est d'origine non étatique (58%). Elle est composée de dons, donations et legs (27%), de cotisations des membres (5%) et d'autres recettes provenant des églises ou des investissements immobiliers ou financiers, etc. (27%).

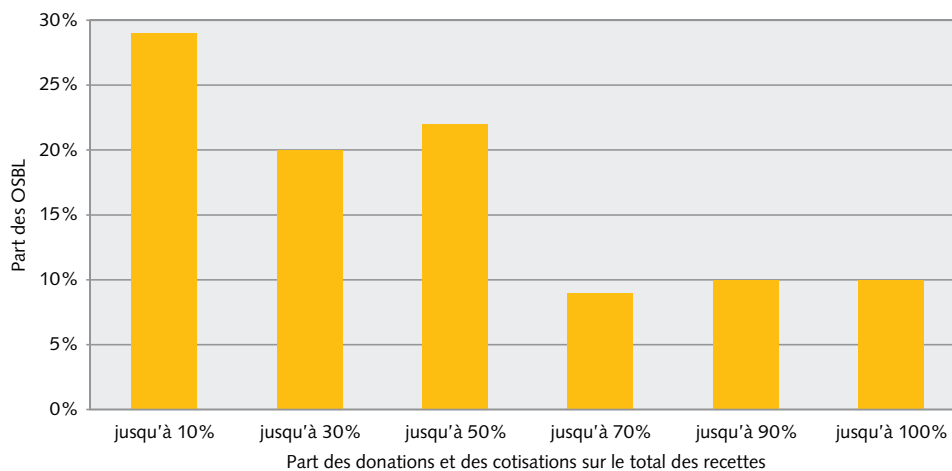
Sources de financement des OSBL par type, en 2010 G 9

© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹⁰ Le montant de 2,98 milliards de francs fait abstraction des contributions des bénéficiaires des prestations qui s'élèvent à environ 457 millions de francs. Ces dernières sont aussi liées à une clause de réciprocité et doivent, par conséquent, être exclues des CGPS.

Importance des dons, donations legs et des cotisations pour les OSBL, en %, en 2010

G 10



Exemple de lecture: la part des donations et des cotisations atteint jusqu'à 10% du total des recettes pour 29% des OSBL.

Source: OFS, Comptes globaux de la protection sociale

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les trois niveaux étatiques de la Suisse contribuent à hauteur de 42% aux recettes des OSBL. Les recettes en provenance des cantons s'élèvent à 20%, la Confédération y compris les assurances sociales contribuent à hauteur de 15% tandis que les communes apportent 7% des recettes totales.

En 2010, 31% des recettes totales des OSBL est constitué de dons, donations, legs et cotisations des membres (cf. G9). Ce pourcentage reflète, en principe, la part des recettes qui relève de la solidarité des ménages et des entreprises. L'importance de cette source de financement varie fortement selon l'institution considérée. Moins d'un tiers des OSBL actives dans le domaine de la protection sociale sont financées à plus de 50% par des dons, donations, legs ou des cotisations. Les deux tiers restants subsistent majoritairement grâce à d'autres sources de financement (revenus de la propriété, transferts d'autres OSBL, contributions étatiques, etc.).

Encadré 1: Résultat des comptes 2010

Le résultat des comptes (recettes moins dépenses) est globalement positif pour les OSBL actives dans le domaine de la protection sociale. En faisant abstraction des principes du SESPROS, l'ensemble des dépenses, y compris les contributions versées à l'étranger (198 millions de francs), atteint environ 3,1 milliards de francs tandis que l'ensemble des recettes, y compris les contributions des bénéficiaires des prestations, s'élève à 3,4 milliards de francs. Malgré un résultat des comptes en moyenne positif, la majorité des OSBL (55%) ont enregistré un résultat négatif.

2.4 Bénéficiaires des prestations

Dans l'enquête, les OSBL ont été invitées à indiquer le nombre de bénéficiaires de leurs prestations. Le nombre estimé de ménages bénéficiaires de prestations en espèces s'élevait en 2010 à environ 180'000 (ce qui correspond à environ 290'000 personnes). Les prestations en nature auraient en revanche été attribuées à environ 1,1 million de ménages.

Ces deux estimations, et en particulier cette dernière, doivent être traitées avec prudence car elles tendent à surestimer (et même de manière importante) le nombre réel de bénéficiaires des OSBL. En effet, au cours de la période d'observation, une seule personne peut avoir été comptée plusieurs fois. À ce jour, il est très difficile de déceler et d'exclure le comptage multiple des bénéficiaires.

T1 Nombre de bénéficiaires de prestations en espèces, en 2010

Estimations, comptages multiples non exclus

Personnes	287 985
Ménages	180 578

Source: OFS, Comptes globaux de la protection sociale

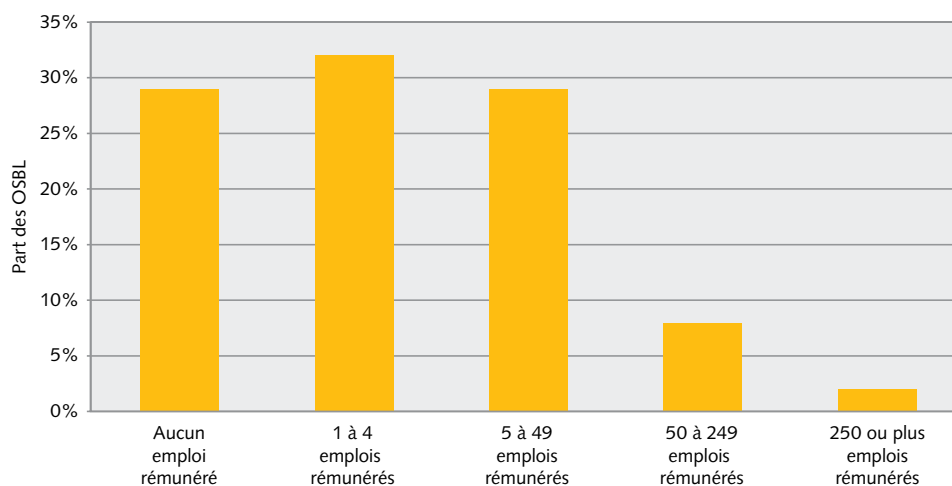
2.5 Emplois et bénévolat

Le nombre d'emplois dans le domaine des OSBL actives dans la protection sociale s'élève à 36'000. Ces emplois correspondent à 24'000 équivalents plein temps. En examinant la fréquence des organisations selon le nombre d'emplois rémunérés (cf. G 11), il apparaît que la plu-

part des OSBL comptent sur un nombre très faible d'employés rémunérés. Un tiers même des OSBL n'a aucun collaborateur payé: ces institutions subsistent ainsi exclusivement grâce à des bénévoles. Le nombre de bénévoles est estimé à 160'000 (l'équivalent en plein temps est inconnu).

OSBL par nombre d'emplois rémunérés, en %, en 2010

G 11



Source: OFS, Comptes globaux de la protection sociale

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Encadré 2: Méthodes et estimations

La qualité des résultats présentés dans les paragraphes précédents est étroitement liée aux méthodes utilisées lors de l'identification des OSBL et lors des estimations des différentes variables.

Méthode d'identification

Définir et identifier les OSBL actives dans la protection sociale s'est avéré être une tâche plutôt laborieuse. Les normes SESPROS précisent que les OSBL actives dans la protection sociale doivent être premièrement des institutions privées, qu'elles doivent aussi être actives dans les huit fonctions de la protection sociale et, troisièmement, qu'elles ne doivent pas avoir de but lucratif. Or, un recensement officiel des organisations présentant ces trois caractéristiques est actuellement inexistant. Pour identifier ces institutions, une liste de critères d'identification a été établie. Le processus d'identification s'est ainsi déroulé en plusieurs étapes. La première a consisté à établir un registre le plus exhaustif possible sur les OSBL en Suisse. Les répertoires cantonaux des institutions sociales ont constitué la source d'information principale. Il en a résulté une liste de quelque 15'500 OSBL. Une partie seulement de ces institutions entrait dans le champ de définition de «OSBL actives dans la protection sociale». C'est pourquoi, un premier filtrage fondé sur les critères d'identification a été effectué au niveau des descriptifs des OSBL inscrits dans le registre. Ce filtrage (avec une consolidation ultérieure) a permis de réduire le nombre d'organisations à 3404 unités. Ensuite, il a été possible de donner l'accès au questionnaire de l'enquête. Sur les 3404 organisations sollicitées, 1866 ont participé à l'enquête. On remarque, d'ailleurs, que le taux de participation obtenu a été particulièrement élevé ($55\% = 1866 / 3404$). Placées au début du questionnaire, quatre «questions filtres» basées sur les critères d'identification ont permis de ne retenir finalement que les institutions souhaitées: au final, 767 OSBL interrogées faisaient partie du groupe défini au préalable. Ces institutions ont donc continué de remplir le questionnaire en fournissant de nombreuses informations sur la nature de leurs activités, sur le niveau de leurs dépenses, etc.

Méthodes d'estimations

Après avoir récolté les données de ces institutions, il a fallu estimer, voire extrapoler, ces résultats à l'ensemble des OSBL actives dans le domaine de la protection sociale de la manière la plus fidèle possible.

Une première estimation a porté sur le nombre total d'OSBL actives dans le domaine de la protection sociale en Suisse. Cette estimation est tout simplement une transposition de la proportion des OSBL actives dans la protection sociale (767 unités) par rapport au total des participants à l'enquête (1866 unités), à l'ensemble des organisations auxquelles le questionnaire (3404) a été envoyé. Le nombre estimé de OSBL actives dans la protection sociale s'élève ainsi à environ 1400 unités ($767 / 1866 * 3404 = 1399$).

Pour l'estimation des autres variables, une méthode analogue à la précédente a été appliquée avec deux mesures correctrices. Une première visait à exclure les résultats provenant des questionnaires contenant un nombre insuffisant de réponses. Sur un total de 767 questionnaires rendus, seulement 642 affichaient un nombre suffisant de réponses. En ce qui concerne la deuxième mesure correctrice, deux «facteurs de pondération» distincts ont été appliqués: le premier pour les grandes OSBL actives sur le plan national et le deuxième pour les institutions plus petites. Lors de la sélection des OSBL désirées, les données de l'ensemble des 50 grandes OSBL actives sur le plan national ont été récoltées à partir des questionnaires ou, à défaut, à partir des rapports annuels publiés. Afin de corriger la surreprésentation des grandes OSBL nationales, celles-ci ont reçu un coefficient de pondération inférieur à celui attribué aux autres institutions.

3 Evolution des dépenses entre 1990 et 2010

La contribution des OSBL a déjà été estimée il y a quelques années dans le cadre des Comptes globaux de la protection sociale (CGPS). Cette estimation s'est appuyée sur les deux études de Rossini/Martignoni¹¹ et de Vettori et al.¹² (Büro Infrac), réalisées respectivement en 1997 et en 2006. Le concept de l'étude du Bureau BASS s'inspire fortement de celle de Vettori et al., ce qui permet d'en comparer les résultats jusqu'à un certain point. Des différences d'ordre méthodologique entre les deux études ont en effet une incidence sur ces résultats. La comparaison avec la première étude est un peu plus difficile. Rossini et Martignoni ont étudié uniquement les organisations supracantonales/nationales, excluant de ce fait principalement les organisations plus petites. L'OFS a toutefois extrapolé leurs résultats aux organisations cantonales et régionales¹³. Les deux études continuent d'être utilisées pour valider la rétroprojection des séries de données.

3.1 Evolution des dépenses totales

Le tableau ci-après présente une comparaison des données relevées à trois périodes différentes (1997: Rossini/Martignoni/extrapolation OFS, 2004: Vettori et al., 2010: BASS).

Dans l'étude basée sur les données de 2004, les «autres charges de personnel», qui se composent essentiellement de frais généraux, ont été attribuées aux prestations sociales. L'argument était que la totalité des dépenses occasionnées par la mise à disposition de biens et services profitent, du moins indirectement, aux bénéficiaires de prestations sociales. A des fins de comparaisons, dans le tableau T2 nous avons indiqué les autres charges de personnel séparément. Si nous ne l'avions pas fait, la part des prestations sociales aurait été de 73% et non de 63% et se rapprocherait des 75%¹⁴ estimés par la fondation ZEWO. Dans la présente étude, les coûts

T2 Comparaison des estimations des dépenses

	1997		2004		2010	
	en mio fr.	en %	en mio fr.	en %	en mio fr.	en %
Dépenses totales	645	100	1 176	100	1163	100
Charges d'exploitation	100	16	212	18	270	23
Autres dépenses	45	7	102	9	53	5
Autres charges de personnel	0	0	118	10	175	15
Prestations sociales	500	77	744	63	665	57
– Vieillesse	150	23	118	10	102	9
– Maladie/soins de santé	25	4	178	15	142	12
– Invalidité	110	17	257	22	168	14
– Survie	0	0	4	0	8	1
– Famille/enfants	52,5	8	90	8	65	6
– Chômage	75	12	26	2	32	3
– Exclusion sociale*	85	13	56	5	110	9
– Logement	2,5	0	15	1	38	3

*Désignée par «Pauvreté/indigence» chez Vettori et al.

Source: OFS, Comptes globaux de la protection sociale

¹¹ Rossini et al. (2000)

¹² Vettori et al. (2006)

¹³ Office fédéral de la statistique (2002)

¹⁴ Voir Rudin et al. (2013) et chapitre 2.1.

indirects ont été totalement exclus. Il en résulte une baisse des prestations sociales dans le total des dépenses par rapport aux études précédentes et une hausse des charges de personnel et des dépenses de fonctionnement. Cette hausse peut entre autres s'expliquer par l'augmentation des dépenses pour la recherche, la formation continue et les campagnes de prévention.

On remarque que le montant des dépenses totales est très semblable en 2004 et en 2010. Pour les Comptes globaux, ce sont cependant surtout les prestations

sociales qui sont importantes. Certaines d'entre elles diffèrent de manière non négligeable. Dans ce contexte, il ne faut toutefois pas oublier qu'il s'agit d'extrapolations faites à partir d'un univers de base fluctuant et très hétérogène.

Le graphique ci-après (G 12) montre l'évolution, illustrée par la ligne rouge, des prestations sociales totales au cours des 20 dernières années. Compte tenu du taux de réponse élevé (55%) et des expériences faites avec les deux premières études, nous partons du principe que

Encadré 3: Estimation de la série chronologique

Pour estimer l'évolution des prestations sociales au cours du temps, les dépenses ont été couplées à un indice, qui est calculé chaque année. Cet indice se compose des postes de dépenses de quelque 40 grandes OSBL, qui jouent un rôle important pour la fonction en question. A titre d'exemple, voici le calcul de l'indice pour la fonction famille/enfants, établi sur la base des rapports annuels de Pro Familia Suisse, de la Fondation Village d'enfants Pestalozzi et de la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant:

T3 Exemple de calcul de la série chronologique pour la fonction Famille/enfants

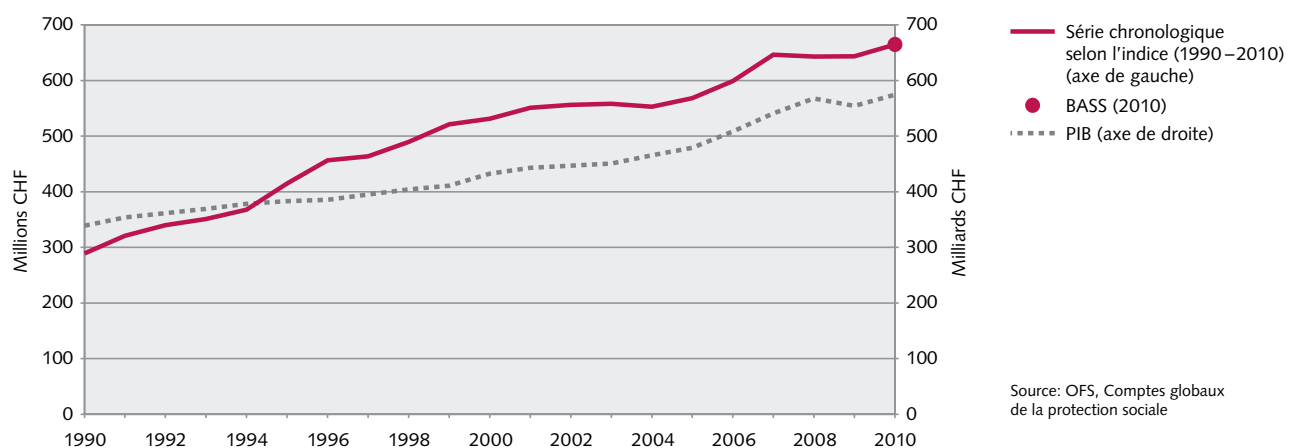
OSBL En millions de francs	Années				
	i	i+1	i+2	i+3	i+4
Pro Familia Suisse	0,21	0,36	0,25	0,24	0,38
Fondation Village d'enfants Pestalozzi	17,09	17,81	19,18	19,41	19,00
Fondation Suisse pour la protection de l'Enfant	1,33	1,85	1,85	1,86	1,98
Total	18,63	20,02	21,28	21,51	21,36
Indice (base i=100)	100,00	107,46	114,22	115,46	114,65
Dépenses de l'année i selon l'étude	65,00				
Série chronologique calculée selon l'indice	65,00	69,85	74,25	75,05	74,53

Source: OFS, Comptes globaux de la protection sociale

Les petites organisations ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indice. Nous supposons, pour simplifier, qu'elles se développent en moyenne de manière analogue aux grandes OSBL. Compte tenu des problèmes mentionnés plus haut avec l'univers de base des OSBL (hétérogénéité et fluctuation élevée), une enquête périodique/annuelle fournirait probablement des résultats plus précis pour cette estimation. Elle n'est toutefois pas possible par manque, entre autres, de ressources.

Somme des prestations sociales, aux prix courants

G 12



Source: OFS, Comptes globaux de la protection sociale

© Office fédéral de la statistique (OFS)

l'étude la plus récente est celle qui reflète le mieux la réalité. Nous calculons par conséquent la série chronologique entière par rétropolation des dernières valeurs mesurées (2010). A noter qu'il s'agit de valeurs nominales.

Nous renonçons ici à comparer de manière plus détaillée les différentes études, ce chapitre étant consacré aux séries chronologiques telles qu'elles sont utilisées aujourd'hui dans les CGPS. Les estimations différentes (cf. T2) qui ressortent des diverses études s'expliquent en grande partie par des différences méthodologiques et peuvent être retracées.

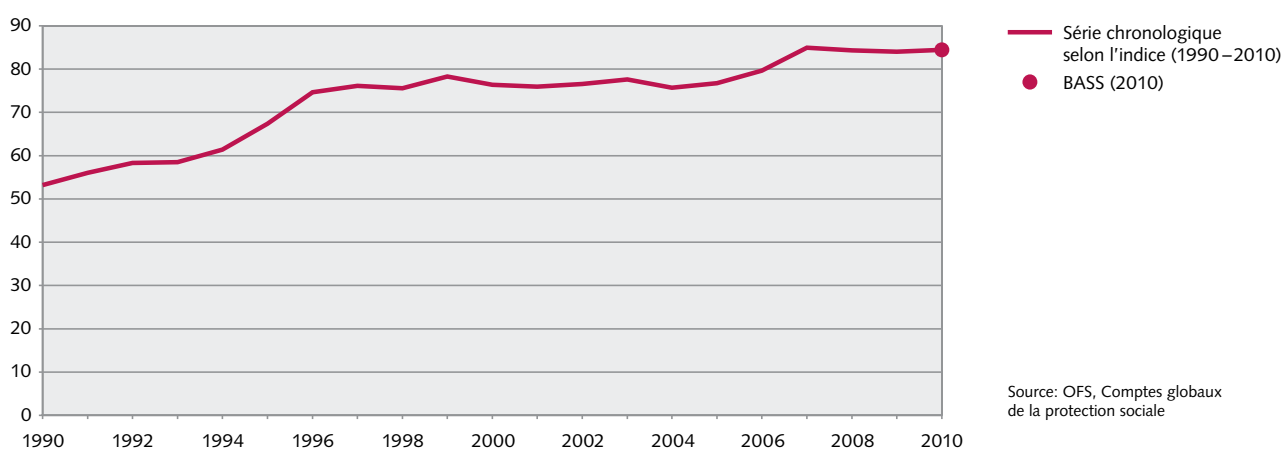
La ligne en pointillés gris montre sur l'axe de droite l'évolution du produit intérieur brut. Il est intéressant de noter que durant la première moitié des années 1990, les activités des OSBL semblent avoir augmenté plus fortement que la croissance économique. Par la suite, les deux courbes évoluent de manière assez parallèle. On en déduit que les prestations sociales des OSBL ont

continuellement progressé, à peu près au même rythme que le PIB. Sur la totalité de la période considérée, soit de 1990 à 2010, elles se sont accrues de 4,6% en moyenne par an. En termes nominaux, elles ont plus que doublé en 20 ans.

Le graphique suivant (G 13) montre également l'évolution des prestations sociales totales des OSBL, mais aux prix de 2010 et par habitant (population résidente permanente de la Suisse), ce qui permet d'éliminer les effets du renchérissement et de la croissance démographique.

Comme on pouvait s'y attendre, la courbe représentée sur le graphique G 13 est plus plate que celle du graphique G 12. Entre 1996 et 2010 surtout, la croissance reste faible (taux de croissance de 0,9% en moyenne par an). Pour l'ensemble de la série chronologique, le taux de croissance annuelle se chiffre à 2,3%. La croissance en termes réels est ainsi plus faible, mais l'évolution de la série chronologique n'est pas fondamentalement différente.

Somme des prestations sociales, aux prix de 2010 et par habitant, en francs **G 13**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.2 Evolution des dépenses, par fonction

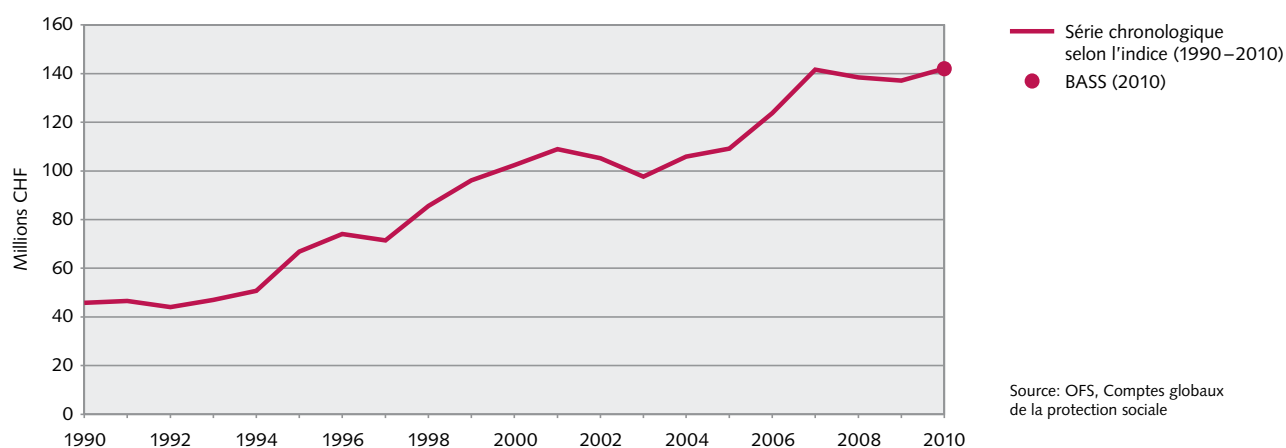
Sur les graphiques qui suivent, les séries chronologiques sont représentées au niveau des fonctions¹⁵. Elles ont aussi été calculées par rétropolation de l'estimation la plus récente à l'aide de l'indice décrit plus haut.

Les prestations sociales destinées à la fonction maladie/soins de santé se sont accrues durant la période considérée de 5,8% en moyenne par an, grimpant de

46 millions à 142 millions de francs. Elles ont ainsi enregistré une croissance supérieure à la hausse moyenne des prestations sociales totales. Les coûts du système de santé sont passés quant à eux de 36 à 62 milliards de francs entre 1995 et 2010¹⁶, ce qui représente une croissance annuelle de 3,8%. La révision de l'assurance-maladie (LAMal), qui a introduit en 1996 l'obligation de s'assurer n'a eu visiblement qu'un très faible impact sur l'évolution des prestations des OSBL.

Fonction maladie/soins de santé, aux prix courants

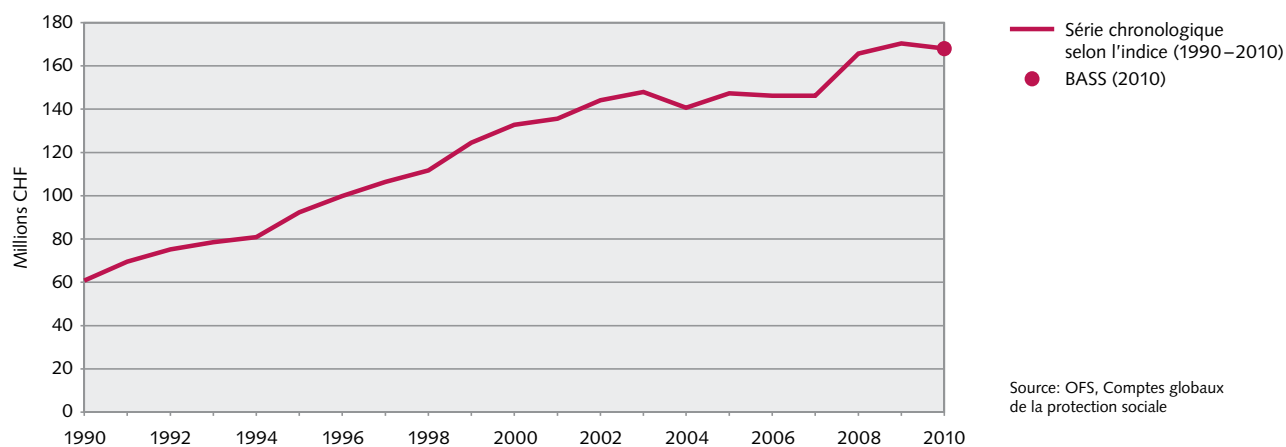
G 14



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Fonction invalidité/infirmitté, aux prix courants

G 15



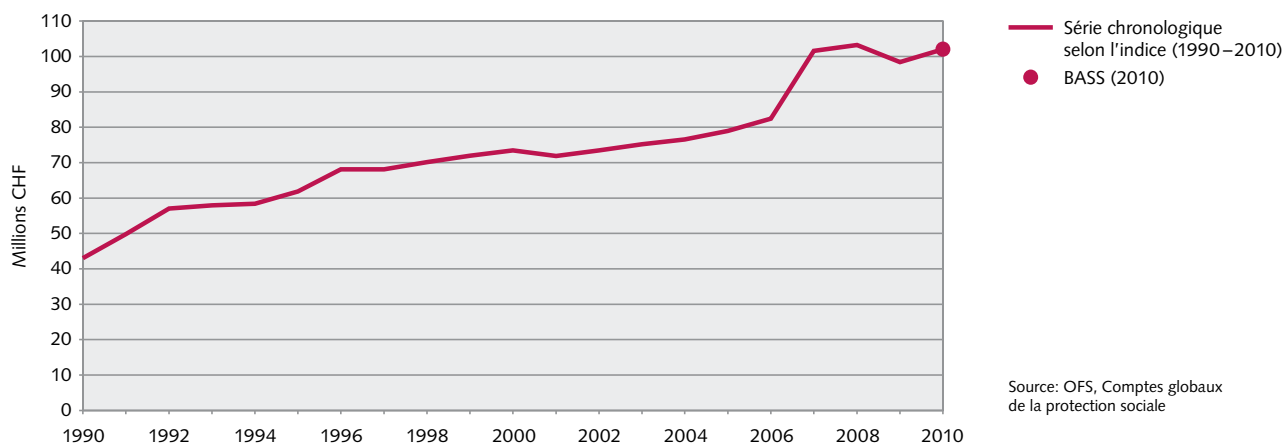
© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹⁵ Les deux fonctions logement et survie n'ont pas été retenues, car les séries chronologiques correspondantes sont peu significatives.

¹⁶ Coûts du système de santé, OFS, données du domaine 14.

Fonction vieillesse, aux prix courants

G 16



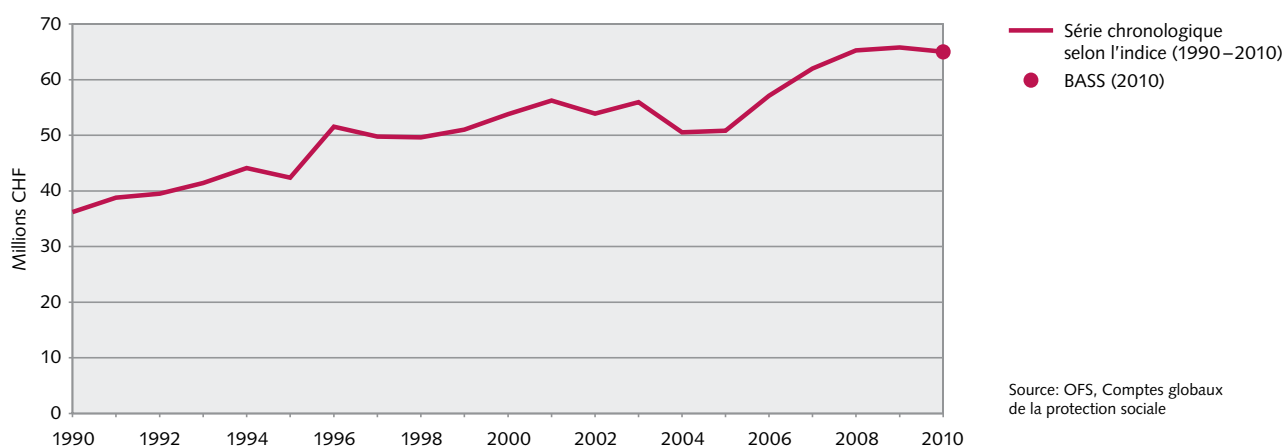
© Office fédéral de la statistique (OFS)

En chiffres absolus, c'est la fonction invalidité qui absorbe le plus de prestations sociales. La série chronologique indique un taux de croissance annuelle de 5,2%, légèrement supérieur donc à la croissance moyenne de l'ensemble des prestations sociales (cf. G 15). A partir de 2003, la croissance des prestations pour l'invalidité ralentit fortement. On est tenté d'en déduire que ce ralentissement est lié aux efforts d'économies visés dans les 4^e et 5^e révisions de l'assurance-invalidité. Il devrait toutefois être difficile de mettre en évidence une corrélation statistiquement significative.

Les prestations sociales destinées à la fonction vieillesse augmentent en moyenne de 4,4% par an (G 16). Ce taux de croissance est proche de celui de l'ensemble des prestations sociales. Une part de cette progression s'explique sûrement par la structure d'âge de la population. Le rapport de dépendance des personnes âgées¹⁷ a progressé de 23,5 à 27,1 entre 1990 et 2010. En chiffres absolus, le nombre des personnes de 65 ans et plus est passé de 1 million à peine à quelque 1,3 million.

Fonction famille/enfants, aux prix courants

G 17



© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹⁷ Rapport entre l'effectif des personnes âgées de 65 ans et plus et l'effectif des personnes de 20 à 64 ans.

La série chronologique montre une augmentation de 3% par an des prestations pour la fonction famille/enfants (cf. G 17). Leur croissance est donc inférieure à celle de l'ensemble des prestations sociales, ce qui peut s'expliquer, entre autres, par la baisse du rapport de dépendance des jeunes. La part des 0 à 19 ans par rapport à celle des 20 à 64 ans est ainsi passée de 37,7% (1990) à 33,5% (2010).

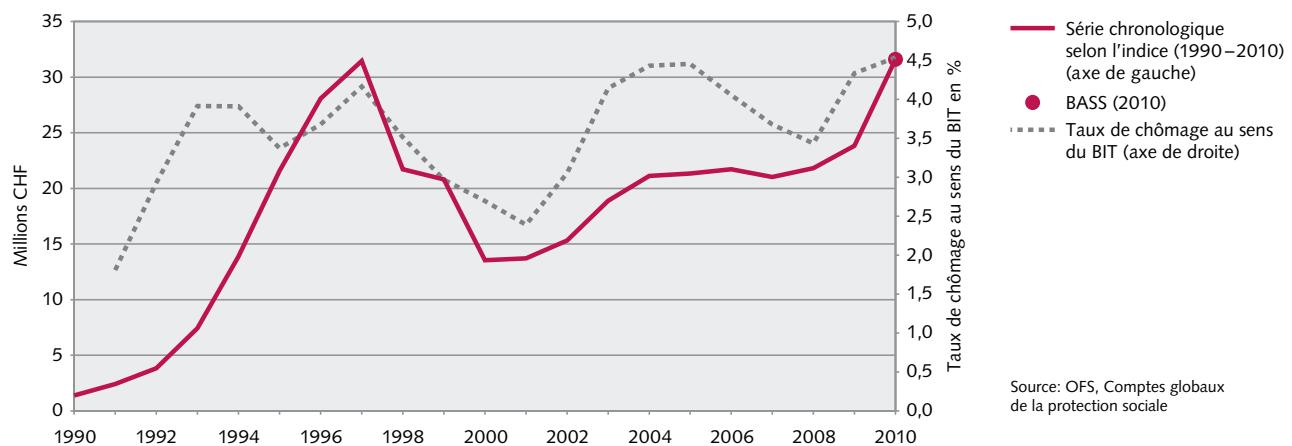
Si l'on part en outre du principe qu'il existe ici une corrélation négative entre le secteur public et le secteur privé (un développement des assurances sociales entraîne une baisse de la demande de soutiens privés et a donc une incidence sur le champ d'action des OSBL¹⁸),

on peut supposer que l'introduction de l'allocation de maternité en juillet 2005 a eu une certaine influence sur les prestations des OSBL.

Les prestations pour la fonction chômage sont en hausse sur le long terme, mais montrent aussi des fluctuations. Celles-ci sont étroitement liées à la conjoncture et en particulier à l'évolution du taux de chômage, illustrée par la ligne en pointillés gris. La forte progression du chômage au début des années 1990, en particulier, a multiplié par huit les prestations sociales en l'espace de 5 ans (1992–1997), ce qui correspond à un taux de croissance de plus de 50% en moyenne annuelle.

Fonction chômage, aux prix courants

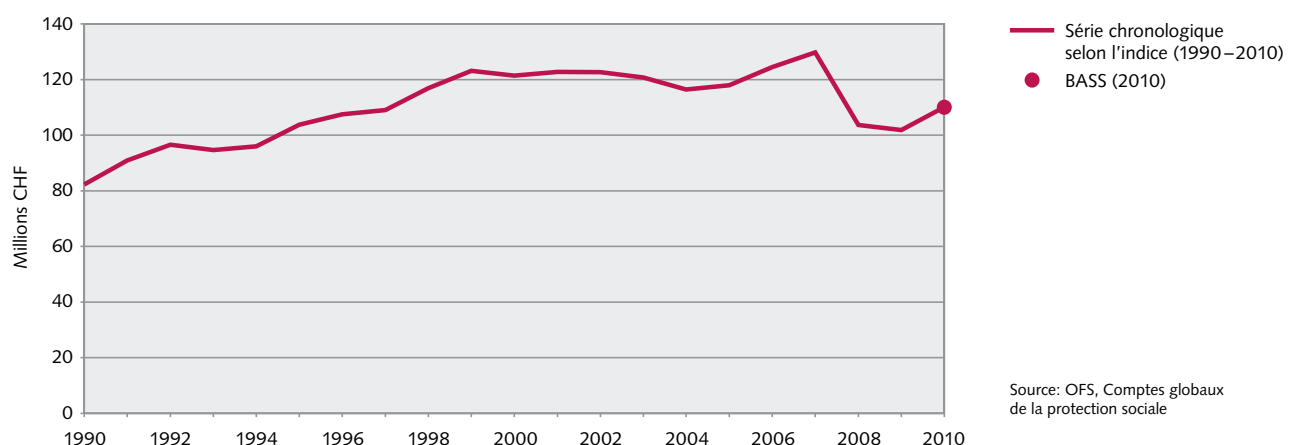
G 18



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Fonction exclusion sociale, aux prix courants

G 19



© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹⁸ Voir Helming et al. (2010), page 88.

Les prestations octroyées pour la fonction chômage se sont accrues de 11% en moyenne au cours des 20 dernières années. Ce taux est nettement supérieur à la croissance moyenne de l'ensemble des prestations sociales. Pendant des décennies – exception faite des crises pétrolières de 1973/74 et 1982 – et jusqu'au début des années 1990, l'économie a connu le plein emploi. A partir de 1991, le chômage a fortement augmenté. Les causes en sont multiples: l'élément déclencheur a été la baisse de la demande, provoquée elle-même par une politique monétaire restrictive, une politique fiscale de rigueur de la part des cantons et des communes et une plus grande propension des ménages privés à épargner. Des facteurs structurels ont aussi joué un rôle déterminant (entre autres le comportement migratoire de la main-d'œuvre étrangère, la plus grande participation des femmes au marché du travail et les transformations technologiques)¹⁹. Depuis, les fluctuations conjoncturelles ont de plus fortes répercussions sur le marché du travail.

La fonction exclusion sociale regroupe des prestations financières, l'hébergement et la nourriture fournis à des personnes sans ressources et nécessitant une protection, l'assistance aux consommateurs de drogues, ainsi que des services pour accomplir les activités de la vie quotidienne et des biens pour les personnes nécessiteuses. Ces prestations sociales ont progressé de 1,4% par an en moyenne durant la période considérée, soit d'un taux inférieur à la moyenne de l'ensemble des prestations sociales.

Les dépenses dans ce domaine se sont stabilisées à partir de 1999. On observe toutefois de plus fortes fluctuations entre 2005 et 2010, dues entre autres à la réparation des dommages causés par les intempéries. En 2007, Caritas à elle seule – sur mandat de la Chaîne du Bonheur – a affecté plus de 20 millions à l'aide en cas de catastrophe en Suisse. En 2008, les travaux de remise en état étaient en grande partie achevés. La réparation des dégâts dus aux intempéries ne fait pas à proprement parler partie des CGPS, puisqu'elle ne peut être attribuée à aucune fonction; elle est cependant prise en compte dans le calcul de l'indice, car on suppose qu'une partie des fonds alloués relève de la définition des prestations sociales au sens du SESPROS.

¹⁹ Weber (2001) et Sheldon (2010)

4 Contribution des OSBL dans le contexte des CGPS

Afin de mieux situer la contribution des organisations sans but lucratif dans le contexte de la protection sociale, nous nous référons dans ce qui suit à l'ordre de grandeur des différentes prestations.

4.1 Comparaison des prestations sociales des OSBL et des CGPS

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPSS) font état pour 2010 de dépenses totales s'élevant à 153 milliards de francs. Sur ce montant, 139 milliards de francs ont été versés sous forme de prestations sociales à des personnes et à des ménages. La plus grande partie provient de l'AVS (sous forme de rentes de vieillesse), de la prévoyance professionnelle (aussi sous forme de rentes de vieillesse) et de l'assurance obligatoire des soins (prestations qui sont financées par les caisses-maladie). On constate donc que les dépenses totales des OSBL représentent environ 0,8% des CGPS et les prestations sociales quelque 0,5%. Ce qui, à première vue, peut paraître extrêmement peu ne doit pas être sous-estimé. Comme nous l'avons mentionné, les assurances sociales constituent en effet l'essentiel des CGPS. Si l'on considère à présent pour cette comparaison d'autres systèmes de protection sociale à la place des grandes assurances sociales, le résultat est différent: les prestations sociales des OSBL représentent environ un tiers de l'ensemble des dépenses pour l'aide sociale (quelque 2 milliards de francs en 2010²⁰), soit environ deux fois plus que les bourses d'études²¹, qui sont versées annuellement par les cantons et la Confédération.

Il ne faut pas non plus oublier qu'une grande partie des prestations des OSBL sont fournies par des bénévoles, qui ne sont pas rémunérés (voir chapitre 2.5). Si l'on estimait la valeur monétaire de leur travail, les prestations sociales des OSBL seraient sensiblement plus élevées.

Fonctions

Selon la méthodologie SESPROS, les prestations sociales sont réparties en huit fonctions. La question qui se pose est de savoir si les organisations privées sont surtout actives dans les fonctions où les prestations de l'Etat n'offrent qu'une protection limitée ou insuffisante. Il n'est bien sûr pas possible de répondre ici de manière définitive à cette question. On dispose néanmoins de quelques éléments de réponse. Le graphique qui suit montre la répartition des fonctions des prestations sociales entre les CGPS et les OSBL. Les barres rouges illustrent la part en pour cent que représente la fonction considérée dans les Comptes globaux (CGPS). Les barres jaunes représentent la même répartition pour le domaine des OSBL.

La part des prestations sociales destinées à la fonction vieillesse s'élève à 44% dans les CGPS. Les OSBL ne consacrent que 15% de leurs prestations à cette fonction. En simplifiant, on peut dire que le risque vieillesse est suffisamment couvert par l'Etat social. Concrètement, les prestations consistent en rentes et pensions des 1^{er} et 2^e piliers. A noter que ce dernier n'est obligatoire que depuis 1985 et qu'il se trouve encore en développement. Le secteur public se consolide donc encore pour ce qui est de la fonction vieillesse. En 2008, 9% des hommes et 26% des femmes ont pu toucher une rente vieillesse anticipée de l'AVS, soit prendre une retraite anticipée²², ce qui permet de supposer que la couverture est suffisante. La fonction survie semble elle aussi suffisamment couverte. La part des OSBL dans les fonctions invalidité, exclusion sociale et logement est en revanche sensiblement plus élevée. On peut donc présumer que les OSBL privées interviennent sur ces créneaux et fournissent des prestations qu'aucun service public ne propose.

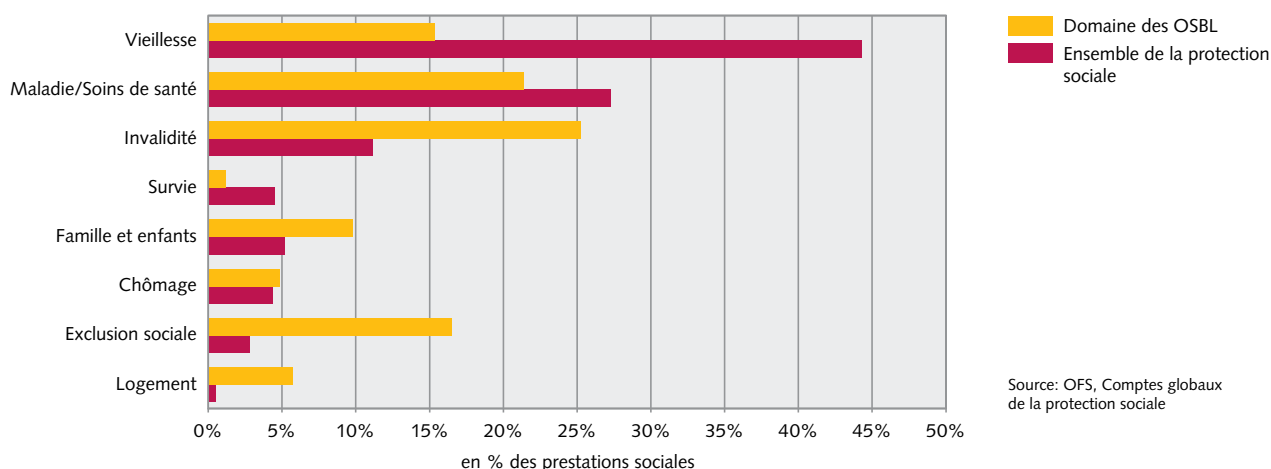
²⁰ Statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources, OFS.

²¹ Office fédéral de la statistique (2011a)

²² Office fédéral de la statistique (2011b)

Répartition des fonctions dans les CGPS et les OSBL, en %, en 2010

G 20



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Prestations sous condition de ressources, en nature et en espèces

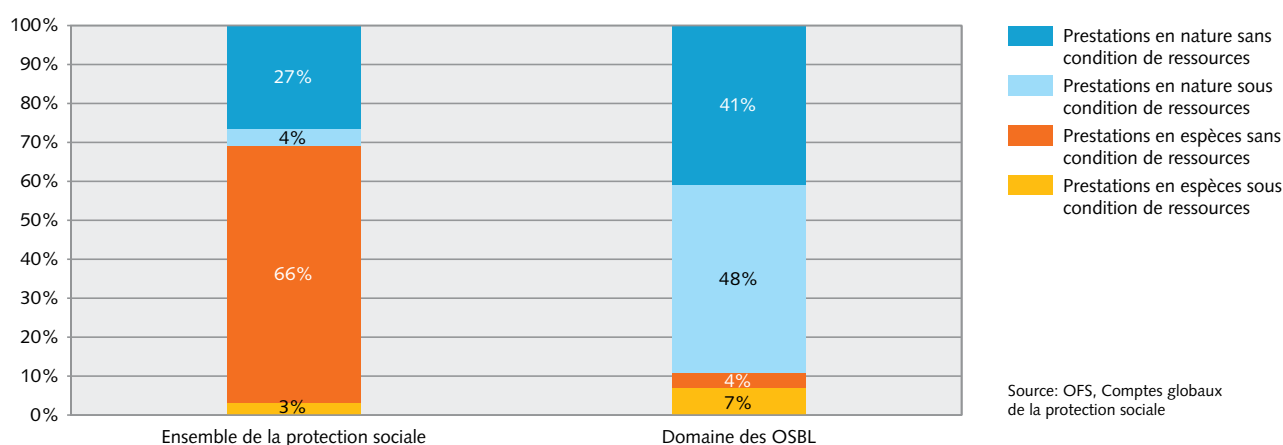
Comme nous l'avons expliqué au chapitre 2.2, les prestations sociales peuvent être entre autres différenciées selon qu'elles sont en nature (services) ou en espèces. Par prestations en nature, on entend principalement les conseils, la prise en charge de personnes, les remboursements, les participations aux frais et autres. Par prestations en espèces, on entend exclusivement les montants (d'assistance) versés directement à des personnes et à des ménages.

Les prestations sociales peuvent encore dépendre de la situation financière du bénéficiaire (revenus et fortune) et être qualifiées dans ce cas de prestations sous condition de ressources.

Si l'on analyse les prestations sociales selon ces critères, on constate des différences structurelles marquées. Le graphique ci-après met en évidence la répartition des prestations sociales selon qu'elles sont en nature ou en espèces, sous ou sans condition de ressources, dans les CGPS (1^{re} colonne) et dans le domaine des OSBL (2^e colonne).

Prestations en nature et en espèces, sous ou sans condition de ressources, en %, en 2010

G 21



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Dans les CGPS, près de 70% des prestations sont en espèces et quelque 30% en nature. S'agissant du domaine des OSBL, seules un peu plus de 10% des prestations sont en espèces.

La part élevée des prestations en espèces dans l'ensemble de la protection sociale est due là encore essentiellement aux grandes assurances sociales. Celles-ci versent des rentes, des prestations en capital et des indemnités en leur qualité d'assureurs. Dans bien des cas, elles compensent la perte de gain et servent en premier lieu à garantir le minimum vital ou à assurer le bien-être matériel. Les OSBL, quant à elles, complètent souvent ces transferts par des prestations en nature, sous forme d'assistance et de conseils par exemple.

Si l'on considère les transferts sociaux selon qu'ils sont opérés sous ou sans condition de ressources, on constate qu'à peine 7% seulement des prestations enregistrées dans les CGPS dépendent de la situation financière des bénéficiaires. Pour les prestations des OSBL, la part correspondante atteint 55%.

Recettes

Les recettes totales des CGPS s'élevaient à 177 milliards de francs en 2010. Les recettes des OSBL se chiffraient à quelque 3 milliards, soit à 1,7% de celles des CGPS. Comme nous l'avons indiqué au chapitre 2.3, les recettes ont été réparties entre les trois catégories suivantes:

1. Dons, donations et cotisations des membres
2. Contributions publiques
3. Autres recettes

Si l'on compare à présent le financement des prestations sociales de l'ensemble de la protection sociale avec le financement des organisations privées sans but lucratif, on pourrait s'attendre à ce que les organisations privées soient financées en grande partie par les ménages (par des dons et des cotisations) et que le système social de l'Etat soit principalement financé par les pouvoirs publics. Or, il en va autrement, comme le montre le tableau ci-après:

T4 Sources de financement en 2010, en millions de francs

	Ensemble de la protection sociale		Domaine des OSBL	
	en %	chiffres absolus	en %	chiffres absolus
Ménages/employés	35	61 823	31	933
Entreprises/employeurs*	31	54 009		
Etat	23	41 477	42	1 257
Autres	11	19 319	27	791

*S'agissant des OSBL, on ne fait pas de distinction entre les dons des ménages privés et ceux des entreprises

Source: OFS, Comptes globaux de la protection sociale

A nouveau, la philosophie des assurances sociales explique cette différence: celles-ci fonctionnent selon le principe de l'assurance, c'est-à-dire qu'elles couvrent les frais et la perte de revenu dès que le risque qu'elles assurent survient, en fonction de calculs actuariels et indépendamment des revenus et de la fortune. Les prestations des OSBL, par contre, ne sont pas des prestations d'assurance. Il faut donc examiner au cas par cas si les bénéficiaires peuvent prouver l'existence d'un besoin ou d'un droit.

Les assurances sociales sont financées principalement par les cotisations d'assurances sociales. Deux tiers des recettes de l'ensemble de la protection sociale proviennent ainsi des employeurs et des employés. Les pouvoirs publics ne contribuent qu'à raison d'un quart à peine à ces recettes.

Les organisations privées, en revanche, touchent environ 42% de leurs recettes des contributions publiques. La part de leurs recettes provenant de dons, de donations, de legs et de cotisations de membres, versés aussi bien par des ménages privés que des entreprises, s'élève à 31%. Il convient toutefois de relativiser un peu les résultats de cette comparaison. Les cotisations d'assurances sociales des employés et des employeurs ne sont en effet pas des versements volontaires. Les dons aux OSBL, en revanche, sont clairement faits pour la plupart dans un esprit de solidarité.

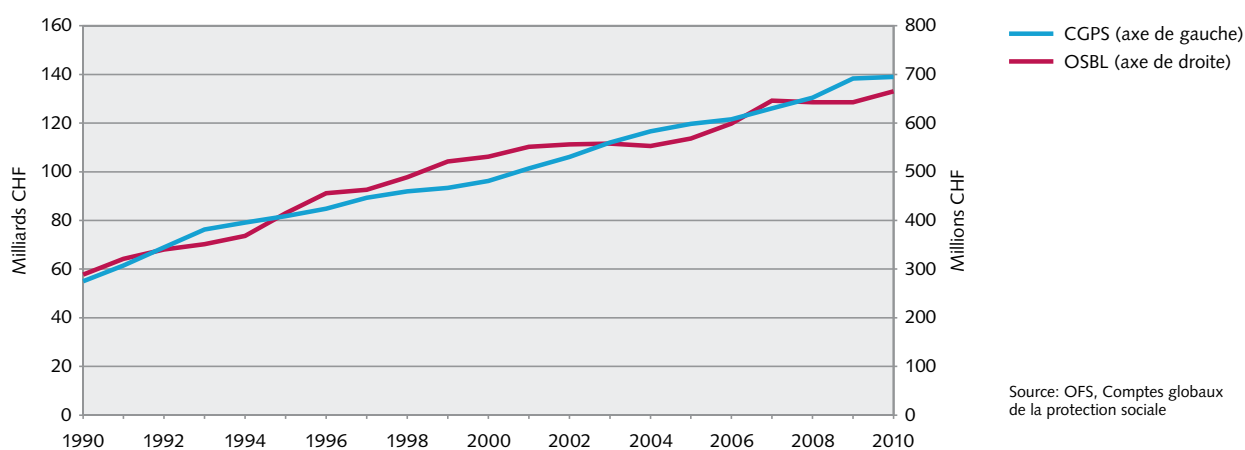
4.2 Evolution comparée des dépenses des OSBL et des CGPS

Le graphique ci-après compare l'évolution des prestations de l'ensemble de la protection sociale et de celles des OSBL au cours des années 1990 à 2010. La ligne bleue indique sur l'axe de gauche l'évolution des prestations de l'ensemble de la protection sociale en milliards de francs. La ligne rouge représente les prestations sociales des OSBL, chiffrées en millions de francs sur l'axe de droite.

L'évolution des prestations sociales des OSBL est un peu moins régulière que celle des prestations de l'ensemble de la protection sociale. On peut dire néanmoins que les deux courbes suivent un cours très similaire, même si c'est à un niveau différent. Preuve en est le taux de croissance annuelle moyen entre 1990 et 2010 qui s'établit à 4,7% pour les prestations des CGPS et à 4,6% pour les OSBL. La part des OSBL dans la protection sociale n'a ainsi guère varié au cours des 20 dernières années. C'est là une conclusion d'autant plus importante que les OSBL ont dû complètement se réorienter au cours de la 2^e moitié du 20^e siècle, lorsque l'Etat social et les assurances sociales ont été largement développés²³.

Evolution comparée des prestations sociales

G 22



© Office fédéral de la statistique (OFS)

²³ Helming et al. (2010), page 88

5 Résumé

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) considèrent entre autres aussi les prestations sociales d'organisations privées sans but lucratif (OSBL). Dans le but de mesurer la contribution financière de ces OSBL, qualifiées de 3^e secteur, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a donné au bureau d'études BASS le mandat de réaliser une enquête auprès de toutes les organisations actives dans le domaine de la protection sociale. La présente publication décrit les résultats obtenus et montre l'évolution des OSBL et leur importance dans le système suisse de la protection sociale. Deux études réalisées antérieurement sont utilisées pour valider la série chronologique.

On estime à 1'400 le nombre d'organisations actives dans le domaine de la protection sociale en 2010. Elles employaient quelque 36'000 salariés et 160'000 bénévoles non rémunérés. Elles ont versé des prestations sociales pour un montant de 665 millions de francs, soit 0,5% des prestations de l'ensemble de la protection sociale selon les CGPS. Si l'on ajoute aux prestations sociales les charges d'exploitation, les autres charges de personnel etc., on obtient un total de dépenses de 1,2 milliard de francs (selon SESPROS). Durant les années 1990 à 2010, les prestations sociales des OSBL ont enregistré une croissance de 4,6% par an en moyenne en termes nominaux et ont évolué ainsi plus ou moins parallèlement à la croissance économique mesurée par le PIB et parallèlement aussi aux prestations sociales des CGPS. On n'observe donc ni développement ni diminution du secteur privé.

La ventilation par fonction des prestations sociales est au coeur des CGPS. Selon cette optique, les prestations sont subdivisées en huit risques et besoins. Un quart des prestations des OSBL sont affectées à la fonction invalidité, un cinquième à la fonction maladie/soins de santé, 17% à la lutte contre l'exclusion sociale et 15% à la fonction vieillesse. La part des prestations en faveur de la fonction famille/enfants (10%) équivaut à peu près à celle des prestations destinées aux trois fonctions restantes, (logement, chômage et survie). La plupart des

fonctions ont connu une progression plus ou moins constante au cours des 20 dernières années. La seule exception est la fonction chômage, qui subit très fortement les fluctuations de la conjoncture.

La présente étude du bureau d'études BASS introduit une innovation importante en subdivisant encore les prestations sociales selon qu'il s'agit de prestations en espèces ou en nature, d'une part, et de prestations sous condition ou sans condition de ressources, d'autre part. Seulement 10% des prestations des OSBL sont versées en espèces (transferts monétaires directs), contre 70% des prestations des CGPS. Le fait qu'elles soient versées sous ou sans condition de ressources constitue aussi une différence majeure: plus de la moitié des transferts des OSBL ne sont effectués qu'après examen du besoin, alors que 7% environ de l'ensemble des prestations de la protection sociale dépendent de la situation financière du bénéficiaire. Ces différences s'expliquent par la structure institutionnelle des CGPS et des OSBL.

Les recettes des OSBL s'élèvent à quelque 3 milliards de francs. Elles proviennent à raison de 42% de contributions publiques et d'un tiers environ (31%) de dons et de cotisations des membres. Le reste des recettes est regroupé dans la catégorie Autres recettes.

Les résultats de l'étude se fondent sur des extrapolations et sont par conséquent entachés d'un certain degré d'incertitude. Une autre difficulté tient au fait que le champ d'activité des organisations sans but lucratif est très hétérogène et diversifié. A cela s'ajoute une fluctuation probablement importante dans ce domaine. On peut néanmoins constater que les OSBL jouent un rôle essentiel pour la protection sociale. Leur contribution financière est aussi importante que celle d'autres systèmes de protection sociale et elles remplissent des missions en complément aux prestations de l'Etat qui, compte tenu de leur importance, sont encouragées et soutenues financièrement par les pouvoirs publics.

6 Liste des abréviations

APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BASS	Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale
CGPS	Comptes globaux de la protection sociale
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
OSBL	Organisation sans but lucratif
SESPROS	Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale
ZEWO	Service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons

7 Bibliographie

- Office fédéral des assurance sociales (2012):* Statistique des assurances sociales suisses 2012. Compte global, résultats principaux, séries AVS, AI, PC, PP, Amal, AA, APG, AC, AF. Berne: OFAS
- Office fédéral de la statistique (2002):* Les Comptes globaux de la protection sociale: Méthodes et concepts, Neuchâtel: OFS/BFS
- Office fédéral de la statistique (2011a):* Bourses et prêts d'études cantonaux 2010, Neuchâtel: OFS/BFS
- Office fédéral de la statistique (2011b):* Indicateurs de la prévoyance vieillesse; Résultats des indicateurs clés, Neuchâtel: OFS actualités: OFS/BFS
- Office fédéral de la statistique (2012):* Comptes globaux de la protection sociale (CGPS), Résultats concernant la période de 1990 à 2010, Adaptations méthodologiques, Neuchâtel, OFS/BFS
- Eurostat (2012):* ESSPROS Manual and user guidelines 2012. The European System of integrated Social Protection Statistics (ESSPROS), Luxembourg: Publications Office of the European Union
- Helming, B., Lichtsteiner, H., Gmür, M. (2010):* Der Dritte Sektor der Schweiz, Länderstudie zum Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project (CNP), Berne, Stuttgart, Vienne: Haupt Verlag
- Rossini, S., Martignoni, Y.-L. (2000):* L'importance des institutions privées sans but lucratif dans la protection sociale en Suisse, Neuchâtel: OFS/BFS (rapport non publié)
- Rudin, M., Dubach, Ph., Guggisberg, J. (2013):* Schätzung des Beitrags von privaten nicht gewinnorientierten Organisationen am Bereich der Sozialen Sicherheit. Schlussbericht. Berne: Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien BASS (rapport non publié)
- Sheldon, G. (2010):* Le marché suisse du travail depuis 1920: les tendances à long terme, in: La Vie économique (édition 1/2 2010), Berne: SECO
- Vettori, A., Trageser, J., Vogel, T., Schmid, S., Iten, R. (2006):* Tätigkeiten der privaten nicht gewinnorientierten Organisationen in den Bereichen Soziale Sicherheit und Gesundheit. Schlussbericht. Zurich: Büro Infrass (rapport non publié)
- Weber, B.A. (2001):* Le chômage en Suisse dans les années nonante, in: La Vie économique (édition 6/2001), Berne: SECO

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide
concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie

Données interactives (banques de données,
accessibles en ligne)

Contact

032 713 60 11
info@bfs.admin.ch

www.statistique.admin.ch

www.news-stat.admin.ch

032 713 60 60
order@bfs.admin.ch

www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse
www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

Publications dans le domaine de la sécurité sociale

Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

Résultats concernant la période de 1990 à 2010 Adaptations méthodologiques,
OFS, Neuchâtel 2012, Prix: 10 francs (TVA excl.)
Numéro de commande: 1093-1000

Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) 2011: Nouveaux résultats,

OFS actualités, OFS, Neuchâtel 2013, Prix: gratuit
Numéro de commande: 1093-1100

Rapport social statistique suisse 2011 – Rapport du Conseil fédéral du 18.05.2011
en réponse au postulat «Législature. Rapport social» (2002 P 01.3788),
OFS, Neuchâtel 2011, Prix: 27 francs (TVA excl.)
Numéro de commande: 1201-1100

Les organisations sans but lucratif (OSBL) assument des tâches importantes et précieuses dans le domaine de la sécurité sociale en Suisse. Afin d'estimer la contribution financière de ce secteur, un relevé a été fait dans le cadre d'une étude auprès des OSBL actives dans le domaine de la protection sociale en Suisse. La présente publication décrit d'une part les résultats de cette étude et met d'autre part en évidence l'importance et le développement de ce secteur dans le système suisse de la sécurité sociale entre 1990 et 2010. Ces résultats sont repris dans les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS), régulièrement établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ils décrivent les recettes et les dépenses de la sécurité sociale dans son ensemble.

N° de commande

1361-1300

Commandes

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch**Prix**

8 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-13154-1